

Présentent la

Foire Exposition d'Abbeville 2017

Du 7 au 9 Octobre 2017 – Boulevard Vauban



foire d'Abbeville

DOSSIER EXPOSANT

Entrée > 3€
Gratuit > lundi
Gratuit > -12 ans

Nombreuses animations

Restauration sur place

Tombola de nombreux lots à gagner!

foire d'Abbeville

- Agriculture
- Technologie
- Artisanat
- Auto
- Habitat
- Loisirs
- Gastronomie & Vins
- Sport

7 au 9 octobre 2017
Boulevard Vauban • www.foiredabbeville.fr

© 2017 affipub communication

Foire Exposition d'Abbeville 2017



Du 7 au 9 Octobre 2017 – Boulevard Vauban

Pour cela, Affipub propose cette année :

- Une Foire sur 3 jours du Samedi 7 au Lundi 9 octobre 2017
- Une restauration avec différents points de restauration, différentes gastronomies, des points snack, des food-trucks...
- De nombreuses animations dans les halls mais aussi en extérieur (déambulation de groupes musicaux, ambiance musicale à côté des lieux de restauration...), tombola...
- Des activités pour les enfants : des manèges, des structures gonflables, trampolines (ou équivalent,)....
- Une communication sur les principales communes de l'agglomération et sur 30km
- De nombreux espaces : Autos-Motos ; Bien être, Forme & Esthétique ; Gastronomie et Vins ; Sports et Loisirs ; Artisanat et métiers d'Art ; Agriculture et Ruralité...
- Et de nombreuses autres surprises

Exposants, participez à la nouvelle Foire Expo d'Abbeville, l'évènement annuel commercial le plus important de l'Abbevillois ! Présentez vos produits, vos services...aux milliers de visiteurs de la Foire, faites rayonner votre activité !



Foire Exposition d'Abbeville 2017



Du 7 au 9 Octobre 2017 – Boulevard Vauban

ORGANISATION 2017

Dates : du samedi 7 octobre à 10h00
au lundi 9 octobre à 18h00

Lieu : Boulevard Vauban – 80100 ABBEVILLE

Ouverture public :

Samedi 07/10 de 10h00 à 19h00

Dimanche 08/10 de 10h00 à 19h00

Lundi 09/10 de 10h00 à 18h00

Tarifs : Entrée unitaire : 3 €

Enfants moins de 12 ans : gratuit

Entrée gratuite le lundi

Installation : Vendredi 06/10 de 9h00 à 18h00

Démontage : Lundi 09/10 à partir de 18h00

Mardi 10/10 de 9h00 à 12h00

Exposants : +80 environ (configuration modulable)

Modules : 6m² - 9m² - 12m² et multiples de 3m²

Modules spéciaux : angles, modules personnalisés

Espaces extérieurs, surfaces variables selon besoins



NOUVEAU EN 2017

Une Foire-Expo actualisée

► Activités

- Autos-Motos-Loisirs
- Bien-être, Forme & Esthétique
- Gastronomie & Vins
- Habitat et Décoration
-

► Restauration sur place

► Animations tout au long de la Foire

► Activités pour les enfants (manèges, jeux gonflables...)



Foire Exposition d'Abbeville 2017



Du 7 au 9 Octobre 2017 – Boulevard Vauban

PLAN DE COMMUNICATION

Affichage : Réseaux 4x3, abris-bus, sucette Decaux...sur la Ville d'Abbeville et son agglomération
Réseau routier périphérique
Affichage chez les commerçants



Magazine : Edition spéciale d'un magazine Foire d'Abbeville avec liste des exposants en 30 000 exemplaires
24 pages - Impression quadrichromie
distribution boîtes à lettres, en dépôt et sur le salon



Internet :

un site dédié : www.foiredabbeville.fr

une présence sur les réseaux sociaux **Facebook** et **Twitter**

Nos supports numériques touchent des milliers d'internautes et permettent à nos exposants de diffuser une large information (à l'année) aux internautes et visiteurs potentiels.



Couverture Presse locale

et radio



Merci de compléter le bon de commande avec précision, puis de remplir la fiche de renseignement

Les dossiers devront être réceptionnés complets par Affipub au plus tard le 15/09/2017

NOM EXPOSANT :	N° STAND / EMBLACEMENT :
ACTIVITE :	(Affectation par Affipub)

1. DROIT D'INSCRIPTION OBLIGATOIRE	PU HT	QTE	M. HT
<i>Le droit d'inscription comprend : les badges exposant, les invitations gratuites (8/6m2), l'inscription dans la liste des exposants (site web et catalogue), une place de parking et les frais de dossier *</i>			
2. STANDS SOUS HALL comprenant moquette, cloisons de fond et séparatives (mélaminés) h=2,4m , raidisseur, enseigne			
▶ ESPACE MAISON HABITAT (stand nu, minimum 9m ² (3x3m)).....le m ²	120 €		
▶ ESPACE INSTITUTIONNEL (stand nu, minimum 9m ² (3x3m)).....le m ²	120 €		
▶ ESPACE METIERS D'ART (stand nu, minimum 6m ² (3x2m)).....le m ²	80 €		
▶ ESPACE GASTRONOMIE ET VINS (stand nu, minimum 6m ² (3x2m)).....le m ²	80 €		
▶ ESPACE DEMONSTRATION / AUTRES (stand nu, minimum 6m ² (3x2m))..... le m ²	60 €		
ANGLE STAND SOUS HALL	180 €		
3. STANDS EN EXTERIEUR			
Surface nue : de 10 à 100 m ² le m ²	10 €		
Surface nue : fraction >100 m ² le m ²	9 €		
Tente : minimum de 9m ² (3x3m)..... le m ²	40 €		
4. ELECTRICITE / WIFI			
Branchement monophasé de 1kW	120 €		
Branchement monophasé de 3kW	150 €		
Branchement monophasé de 6kW	190 €		
Rail de 3 spots	40 €		
5. MOBILIER			
Réfrigérateur	100 €		
Chaise	15 €		
Table rectangulaire ou ronde	40 €		
Autre (tabourets haut, mange debout, écrans, stands clé en main...)	Sur devis		
6. INVITATIONS			
Invitations imprimées pour vos clients - forfait par tranche de 50 unités	30 €		
Courrier Invitations clients (fichier imprimable) forfait à partir de 300 unités	180 €		
	SOUS-TOTAL HT		
	* Droit d'inscription obligatoire	+ 100,00€ HT	
	TOTAL HT		
	TVA 20%		
	TOTAL TTC		
Acompte à la commande de 50% du montant TTC obligatoire			
Règlement par chèque bancaire à l'ordre d'AFFIPUB ou par Virement cpte FR76 1802 5001 0008 0002 4383 930 - BIC : CEPFRPP802	ACOMPTE 50% Chèque en PJ ou ordre de virement		

Toute correspondance doit être adressée à :
AFFI'PUB – Foire d'Abbeville – 39, rue d'Amiens – 60000 BEAUVAIS

IDENTIFICATION DE L'EXPOSANT : Madame Monsieur Société

() Si personne physique :*

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse : n° rue (place)

Code postal : Ville :

Téléphone privé : Téléphone portable : Fax :

@e-mail :

ACTIVITES, Produits vendus ou prestations proposées :

.....
.....
.....

() Si société :*

Dénomination sociale :

Représentée par :

Adresse du siège social :

Code postal : Ville :

RCS de : N° :

Téléphone : Fax : @e-mail :

Adresse de facturation si différente :

Dénomination sociale :

Adresse de facturation :

Code postal : Ville :

Fait à :

Le :

Signature et cachet obligatoires :

1. COMMISSARIAT GÉNÉRAL

Toute correspondance doit être adressée à :

AFFI'PUB – Foire d'Abbeville – 39, rue d'Amiens – 60000 BEAUVAIS
Email : contact@affipub.fr - Site Internet : www.foiredabbeville.fr

2. DATE ET LIEU DE LA MANIFESTATION

Elle se tiendra les 07, 08, 09 octobre 2017. Boulevard Vauban à Abbeville. La date de l'ouverture de la Foire-Expo, sa durée, l'emplacement où elle se tiendra, les heures d'ouvertures, sont déterminés par la direction de la Foire-Expo, qui se réserve le droit, sans que les participants puissent réclamer aucune indemnité de décider à tout moment la prolongation, l'ajournement ou la fermeture anticipée de la Foire-Expo.

Dans le cas où la Foire-Expo ne pourrait avoir lieu pour des raisons majeures ou imprévisibles, les demandes d'emplacement seront annulées purement et simplement, sans indemnités.

Les sommes restant disponibles après paiement de toutes les dépenses engagées, seront réparties entre les exposants, au prorata des sommes versées par chacun d'entre eux, sans qu'il puisse être, de convention expresse, exercé de recours à quelque titre que ce soit et pour quelque cause que ce soit contre AFFIPUB.

3. HEURES D'OUVERTURE AUX VISITEURS

Samedi 07 octobre 2017	de 10h00 à 19h00	Dimanche 08 octobre 2017	de 10h00 à 19h00
Lundi 09 octobre 2017	de 10h00 à 18h00		

4. INSCRIPTION

Afin de ne pas multiplier la présentation de produits similaires, la participation d'un exposant à la Foire-Expo reste à l'appréciation de l'organisateur. Par conséquent, l'organisateur prie l'exposant de bien vouloir préciser la nature des produits exposés, dans le cadre de la demande d'admission réservée à cet effet.

Les inscriptions ne sont valables qu'après envoi du dossier d'inscription par l'exposant, acceptation par AFFIPUB, et remise d'un chèque égal à la moitié du prix total.

Le comité de la Foire-Expo se réserve le droit de reprendre, sans préavis, la libre disposition du ou des stands ou emplacements retenus par les exposants qui n'auraient pas acquitté la totalité du solde dans les délais réglementaires et sans que l'exposant en cause puisse prétendre au remboursement de tout ou partie des sommes versées.

Il est interdit aux exposants, sauf accord préalable et exprès de la direction, de céder ou sous-louer à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de leurs emplacements et/ou stands. Les badges exposants donnant libre accès au site de la Foire-Expo ne seront remis qu'après règlement de la totalité des sommes dues. L'emplacement des stands et emplacements attribués aux exposants est de la seule décision de l'Organisateur.

5. PRIX DE LOCATION

Les prix des emplacements et des stands, fixés par la direction de la Foire-Expo, sont inscrits dans le dossier (voir demande d'admission). **En cas de désistement ou de défaillance d'un exposant pour quelque cause que ce soit, le prix de la location reste acquis à AFFIPUB.**

6. FOURNITURES COMPRISES DANS LE PRIX DE LA LOCATION

Panneaux de séparation de stands, décoration générale, gardiennage général, éclairage général, nettoyage général, services d'accueil et d'information, radio et presse.

7. FOURNITURES NON COMPRISES DANS LE PRIX DE LA LOCATION

Ne sont pas compris dans le prix de participation à la Foire, notamment le transport, les assurances en cours de transport, la manutention, les déballages, les décorations particulières, le montage et démontage des stands, l'enlèvement et le stockage des emballages vides, la location de mobilier, de fleurs, l'installation de répartition des fluides dans les stands et en général toutes les fournitures autres que celles mentionnées à l'article 6 ci-dessus.

8. INSTALLATION DES STANDS

Les exposants peuvent prendre possession de leur emplacement le jour qui leur sera communiqué quinze jours avant le début de la manifestation. Chaque exposant ou son délégué pourvoira au transport, à la réception et à la mise en place des objets à exposer. Si les exposants ou leurs agents ne sont pas présents pour recevoir leurs colis dans l'enceinte de la Foire-Expo, la direction décline toutes responsabilités quant aux objets détériorés.

Les exposants devront avoir terminé leur installation avant l'ouverture de la Foire-Expo et être présents lors de la visite de la commission de sécurité. La disposition des matériels doit être prévue de façon à ce que leurs parties mobiles ne dépassent pas les limites du stand lors de leurs manœuvres.

La hauteur occupée par les matériels présentés et les décors ne devra pas être supérieures à 2,50 mètres, sauf décoration spéciale accordée par la direction de la Foire-Expo.

Toutes les parties visibles des décors devront être finies et peintes. La direction pourra à tout moment sans indemnité et aux frais de l'exposant, modifier ou enlever tous matériels, aménagement, décors, etc... contrairement au règlement et aux prescriptions des services officiels ou nuisibles à l'aspect de la Foire-Expo, aux autres exposants ou aux visiteurs.

Les éclairages devront respecter les prescriptions de hauteurs précisées. Ils ne devront en aucun cas éblouir directement ou par réflexion, les visiteurs ou les exposants voisins.

Sont notamment interdits :

- Les éclairages intermittents ;
- Les enseignes à fond vert, lettres blanches (réservées pour les mentions sortie et sortie de secours) ;
- les enseignes sur calicots ;
- l'emploi d'appareils bruyants susceptibles d'incommoder les autres participants, sauf autorisation écrite accordée par la direction de la Foire-Expo.

Les opérations finales de montage et de nettoyage devront être obligatoirement terminées pour le passage de la commission de sécurité, le 6 octobre 2017 à 18h00, sous peine d'exclusion définitive de la Foire-Expo. En cas d'exclusion, aucun remboursement, aucune indemnité, ne pourront être réclamés par l'exposant.

9. RESPONSABILITÉ DES EXPOSANTS

La direction décline toute responsabilité concernant les installations édifiées par les exposants. Les exposants s'engagent à respecter formellement toutes les lois et arrêtés actuellement en vigueur et à faire toutes déclarations auxquelles ils sont tenus, contribution, régies, droits d'auteur, etc... Ceux-ci devront laisser les emplacements dans l'état où ils les auront trouvés. Toutes détériorations causées par leurs installations, leurs matériels ou marchandises seront à la charge des exposants. Les participants devront avoir débarrassé leur emplacement dans le délai fixé par la direction. Passé ce délai, les objets exposés pourront être enlevés par les soins de la direction et emmagasinés jusqu'à ce que les intéressés viennent les réclamer, les frais d'enlèvement et de magasinage, ainsi que les risques de vols, de perte ou de dommages, étant à la charge de l'exposant. Tous les objets et matériels d'exposition non réclamés un mois après la fermeture de la Foire-Expo peuvent être vendus par les soins de la direction, le produit de la vente étant porté dans ce cas après paiement des frais, au crédit du compte de l'exposant.

10. ASSURANCE

L'administration de la Foire-Expo décline toutes responsabilités au sujet des pertes ou dommages qui pourraient être occasionnés aux échantillons ou matériels d'exposition pour une cause quelconque et ne répond pas des vols qui pourraient être commis.

La direction de la Foire-Expo décline toute responsabilité au sujet des pertes, avaries ou tous autres dommages pouvant survenir aux matériels exposés et au matériel d'installation.

Les exposants sont tenus de souscrire une police «tous risques d'exposition» pour tous les matériels qu'ils seraient amenés à installer sur leur stand. L'organisateur est assuré par les sinistres pouvant relever de son fait.

11. JOURNAL FOIRE-EXPO

La direction se réserve le droit exclusif de la publication d'un journal des exposants ainsi que la publicité à faire dans ce journal ou tout autre support de communication. Les renseignements nécessaires à la rédaction du journal seront fournis par les exposants sous leur responsabilité. La direction décline toute responsabilité pour les erreurs ou omissions qui pourraient exister dans cette publication.

12. PUBLICITÉ ET AFFICHAGE

Nul ne peut effectuer une publicité de quelque nature que ce soit à l'intérieur de la Foire-Expo sans l'autorisation écrite de la direction. La présentation d'objets coloriés à l'aide de substances toxiques ou contrevenant à l'ordonnance de police du 29 mai 1898, **la distribution de prospectus ou d'échantillons à l'extérieur des stands et les réclames à haute voix sont formellement interdites.** L'emploi de tout appareil susceptible d'effectuer des annonces ou des sons bruyants est également interdit sauf autorisation écrite de la direction.

Le droit d'affichage à l'intérieur de la Foire-Expo est exclusivement réservé à la direction et aucune affiche ne peut être placardée à l'intérieur de la Foire-Expo sans autorisation écrite de la direction qui détermine les emplacements réservés à l'affichage et le prix de ces emplacements. Chaque exposant est responsable des matériels et marchandises présentés sur son stand et la direction de la Foire-Expo ne saurait en aucun cas être inquiétée en cas de présentation, de vente ou de publicité frauduleuse, en particulier, elle ne saurait intervenir, ni être poursuivie, en cas de litiges commerciaux ou juridiques entre exposants.

13. SÉCURITÉ, NETTOYAGE

Le gardiennage sera assuré toutes les nuits à partir du vendredi 06 octobre de 19h00 à 9h00 le lendemain matin et jusqu'au 10 septembre soient les nuits des 06,07,09 et 09 octobre 2017. La direction de la Foire-Expo ne pourra être tenue responsable de la sécurité des stands pendant les heures d'ouverture aux visiteurs, ainsi que de l'installation du stand à l'ouverture de la Foire-Expo, et de la fermeture de la Foire-Expo au démontage du stand. Pendant ces périodes, les stands sont placés sous l'entière responsabilité des exposants. Le nettoyage de chaque stand doit être terminé et les papiers, détritiques, emballages, débris de paille, etc, doivent être évacués, chaque jour, une heure avant l'ouverture de la Foire-Expo. La direction peut faire enlever tout objet présentant un caractère dangereux, insalubre, gênant ou inconfortable ainsi que tout ce qui est susceptible de nuire au bien être ou à l'harmonie générale.

14. PARKING EXPOSANTS

Le parking exposants limité aux exposants 'frais et vins' est surveillé tous les jours de Foire de 09h00 à 19h00. Une seule place par exposant est autorisée (dans la limite des places disponibles). Le stationnement ne sera possible que sur présentation du badge "parking exposants". Les autres exposants utiliseront le 2ieme parking exposant sans limitation de place et non surveillé. La direction de la Foire Expo ne pourra être tenue responsable des éventuelles dégradations sur les véhicules.

15. - APPLICATION DU REGLEMENT

Les participants, en signant leur demande d'admission, acceptent de ce fait les prescriptions du règlement général et toutes les dispositions nouvelles qui pourraient être imposées par les circonstances et décidées par la direction dans l'intérêt de la Foire-Expo et portées à la connaissance des exposants. L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou non les demandes de participation à la Foire-Expo. Les partenaires de la Foire-Expo désirant s'associer ou offrir un droit de participation à un autre exposant potentiel devront recueillir au préalable l'autorisation de la société organisatrice. Les détails du règlement intérieur des chapiteaux figurent à l'annexe du contrat de location ; il est possible à chaque exposant d'en prendre connaissance en les demandant à l'organisateur. En cas d'infraction au présent règlement et à ses modifications ultérieures, la direction de la Foire-Expo pourra prononcer l'exclusion immédiate de l'exposant contrevenant sans que celui-ci puisse demander le remboursement des sommes versées par lui, ou une indemnité de quelque nature que ce soit. Si le contrevenant a, par son ou ses infractions, causé un préjudice moral ou matériel à AFFIPUB ou aux autres exposants, des dommages intérêts pourront lui être demandés. En cas de litige, les Tribunaux de Beauvais seront les seuls compétents.

Signature et tampon de l'exposant

Foire Exposition d'Abbeville 2017



Du 7 au 9 Octobre 2017 – Boulevard Vauban



*Pour toute demande de renseignement
ou de rendez-vous*

Vos contacts Affipub :

Cyril LECOMTE

07.86.25.74.30

cyril.lecomte@affipub.fr

06.49.74.04.99

direction@affipub.fr



Dossier en ligne sur :

www.foiredabbeville.fr



Attention : seuls les dossiers complets seront pris en compte

Un dossier complet comporte :

- Le Bon de Commande et la Demande d'Admission dûment complétés, tamponnés et signés
- Le chèque d'acompte de 50% du montant TTC à l'ordre d'Affipub
- L'attestation d'assurance de l'Exposant

Adresse d'envoi des dossiers d'inscription :

AFFIPUB – Foire d'Abbeville – 39, rue d'Amiens – 60000 BEAUVAIS

